

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DPA 26 - Indemnisation du groupement conjoint constitué de la société Elisabeth Dousset Architecture, la société CEBAT, la société Benigaud Conseils et la SARL G Duret Associés dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension du service de restauration de l'école élémentaire, 34, rue du Faubourg Saint-Denis (10^e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement, en date du 7 mai 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le principe d'indemnisation du groupement conjoint constitué de la société Elisabeth Dousset Architecture, la société CEBAT, la société Benigaud Conseils et la SARL G Duret Associés dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension du service de restauration de l'école élémentaire, 34, rue du Faubourg Saint-Denis (10^e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7^e Commission.

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'indemnisation du groupement conjoint constitué de la société Elisabeth Dousset Architecture, la société CEBAT, la société Benigaud Conseils et la SARL G Duret Associés dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension du service de restauration de l'école élémentaire, 34, rue du Faubourg Saint-Denis (10^e) ;

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer le contrat de transaction correspondant, dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 23, nature 2313, fonction 212 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2012, sous réserve de la décision de financement.